

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>En exercice</i> : 15	<i>Suffrages exprimés</i> : <b>12</b>	<i>Pour</i> : <b>12</b> (11+1 procuration)	<i>Abstention</i> : <b>0</b>	<i>Contre</i> : <b>0</b>
-------------------------	---------------------------------------	---	------------------------------	--------------------------

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 15 février 2017

**PRESENTS :**

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	MOUTIER Chantal	<i>POUR (procuracion)</i>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	LEONARD Roger	<b>POUR</b>	PELLEVOISIN Joël	<b>POUR</b>
BARTEAU Etienne	<b>POUR</b>	MALLEMANCHE Valérie	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
Patricia CHABOT-LALAY	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	<i>Absent</i>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
GRASSET Marie-Madeleine	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Yoann MARENDA  
Chantal MOUTIER (procuracion à M. Roger LEONARD)

**ABSENTS**: M. Jean-Gérard ABBES, Mme Patricia CHABOT-LALAY

**SECRETARE DE SEANCE**: Etienne BARTEAU

**2017-13 : Choix de l'entreprise pour l'épandage des boues de la lagune**

Afin de poursuivre la réhabilitation de la lagune communale, il est maintenant nécessaire d'effectuer des travaux de curage, de transport et d'épandage des boues des bassins de lagunage.

Pour choisir l'entreprise qui va entreprendre ces travaux, une consultation selon la procédure adaptée a été lancée pour un montant estimé de 23 000 €. HT

Huit entreprises ont répondu à la consultation.

Ces 8 entreprises ont été notées selon :

- La valeur technique de l'offre (55%) et
- le prix des prestations (45%)

Sur la base de ces éléments, le classement des offres est la suivante :

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 27/02/2017

Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20170223-2017\_13-DE  
Regm le 10/03/2017

Candidat	Note technique	Note prix	Note finale	Classement
	Noté sur 55 pts	Noté sur 45 pts	Noté sur 100 pts	
DIMAT Service	41,25	41,28	82,53	3
SAUR – Service VALBE	48,00	38,80	86,80	2
DENTA	31,92	34,76	66,98	7
SNV Maritime	46,00	27,41	73,41	5
SUEZ	41,42	30,20	71,62	6
<b>VALTERRA</b>	<b>46,75</b>	<b>45,00</b>	<b>91,75</b>	<b>1</b>
Agro Aménagement Services	43,57	37,19	80,76	4
AES	41,57	23,81	65,38	8

Suite aux conclusions du rapport d'analyses des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise VALTERRA pour un montant estimatif de 15 320 € HT pour 1300 m3 de boues à épandre.

A ce montant, il convient d'ajouter, le cas échéant, un forfait de 475 € HT pour 50 m3 de boues supplémentaires en cas de dépassement des 1300 m3 de boues évacuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité l'offre de l'entreprise VALTERRA.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 06 mars 2017.  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Pierre PEYRAZAT

Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 27/02/2017  
Page 2 sur 2

AR PREFECTURE  
024-212400162-20170223-2017\_13-DE  
Regu le 10/03/2017